

CONVENTION DE PARTENARIAT

Pour les formations doctorales adossées
à des entités de recherche extérieurs à l'établissement
de Tiaret

Entre

*L'établissement Universitaire et de
recherche : Université de Tiaret*



*L'établissement Universitaire et de
recherche : Université de Relizane*

*Représentée par son Recteur/Directeur,
Pr. BELGOUMANE Berrezoug*

*Représentée par son Recteur/Directeur,
Pr. BAHRI Ahmed*

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat visant la mutualisation des moyens par l'adossement des formations doctorales à des entités de recherche extérieurs à l'établissement habilité à dispenser une formation doctorale

Elle concerne les établissements universitaires algériens ci-après:

1. L'établissement Universitaire et de recherche : Université de Tiaret
2. L'établissement Universitaire et de recherche : Université de Relizane

LES RECTEURS DECLARENT PAR LA PRESENTE CONVENTION QUE LEURS ETABLISSEMENTS

- Ont un intérêt commun dans les domaines pédagogique et scientifique, notamment la formation doctorale de 3^{ème} cycle ;
- Souhaitent renforcer les échanges entre leurs établissements ;
- Ont vocation, de par leurs missions et objectifs, à ouvrir des voies de communication qui permettent l'échange de connaissances scientifiques ;
- Veillent à ce que les enseignants & les doctorants bénéficient des possibilités d'échanges de connaissances et d'expériences qu'offre la collaboration entre leurs établissements.

Fait en 02 Exemplaires originaux pour approbation à :

*L'établissement Universitaire et de
recherche : Université de Tiaret*

*L'établissement Universitaire et de
recherche : Université de Relizane*

*Représentée par son Recteur,
Pr. BELGOUMANE Berrezoug*



*Représentée par son Recteur,
Pr. BAHRI Ahmed*